

## Centre de jour de Rivière-du-Loup Entente avec le Manoir Lafontaine – Pavillon du Havre

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent a signé une entente avec le Manoir Lafontaine – Pavillon du Havre, situé au 235, rue des Chênes, à Rivière-du-Loup. La signature de cette entente permettra à la clientèle de recevoir des services de répit et de socialisation de grande qualité. « Le CISSS du Bas-Saint-Laurent poursuivra sa mission d'assurer des services de santé et de services sociaux, en réadaptation, pour les besoins de cette clientèle. L'objectif est et demeurera toujours d'offrir des services dans notre champ d'expertise et de diriger les clients vers des partenaires consciencieux et dévoués pour leurs besoins de répit et de socialisation, ce que l'entente signée confirme », de dire Mme Cathy Bérubé, directrice du Programme de soutien aux personnes âgées au CISSS du Bas-Laurent.

Ainsi, à compter du 30 novembre 2015, les activités qui étaient offertes dans les locaux du Centre d'hébergement Saint-Joseph seront dispensées dans les locaux du nouveau partenaire. Une journée d'accueil a été prévue. « Cette journée permettra aux clients de visiter les lieux, de prendre connaissance des nombreux services qui leur seront offerts chez-nous et d'échanger avec nos professionnels qui seront ravis de les accueillir », de souligner la directrice du Manoir Lafontaine, Mme Véronique Gagnon.

D'ici là, les professionnels du CISSS du Bas-Saint-Laurent évalueront les besoins des clients et ceux des proches aidants, si tel est le cas, afin d'élaborer un plan de services qui conviendra à leur condition de santé. De plus, un intervenant assurera la coordination des services et des rencontres fréquentes sont prévues, avec les responsables du Manoir Lafontaine – Pavillon du Havre dans le but de s'assurer du bon fonctionnement des services qui seront reçus.

« Pour la Ville de Rivière-du-Loup et la MRC de Rivière-du-Loup, cette entente vient clore un dossier qui a fait beaucoup de vagues et pour lequel nous sommes heureux des conclusions qui sont proposées par le CISSS du Bas-Saint-Laurent » souligne le maire de la Ville de Rivière-du-Loup, M. Gaétan Gamache. « Les échanges que nous avons eus avec les représentantes du CISSS du BSL, nous ont rassuré sur leur volonté d'assumer pleinement la responsabilité populationnelle en regard des aînés sur notre territoire, en identifiant la réponse la plus adaptée à leurs besoins » précise M. Michel Lagacé.

-30-

Information : Lise Chabot  
Cadre intermédiaire aux communications  
Responsable des relations avec la presse  
CISSS du Bas-Saint-Laurent  
418-724-3000, poste 8147  
418-509-9560, cellulaire